



Certificat de scolarité

publié le 18/09/2018

Les certificats de scolarité pour l'année 2018-2019 ont été distribués aux élèves. Merci d'en faire des photocopies et d'en conserver un exemplaire. En effet en cas de contrôle, il vous sera demandé les certificats de scolarité des trois dernières années de vos enfants. Merci de votre compréhension.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.